DIRECTIVES APPLICABLES POUR L'ACCÈS AU BUREAU

DE LA MRC DE COATICOOK

IMPORTANT

L'accès à toute personne présentant des symptômes de rhume ou de grippe est interdit, de même que toute personne ayant reçu un diagnostic positif à la covid-19.

MASQUE OBLIGATOIRE

Le port du masque obligatoire dès votre arrivée

DÉSINFECTION OBLIGATOIRE

Dès votre entrée ainsi qu'à votre sortie, désinfection obligatoire de vos mains et signature du registre à cet effet.

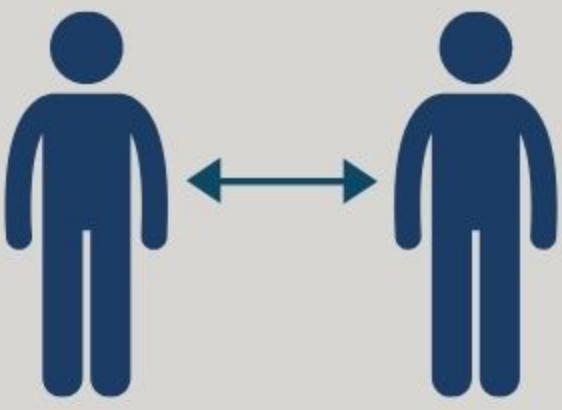

2 MÈTRES

En tout temps, la mesure de distanciation physique de 2 mètres entre chaque personne doit être respectée.

SERVICE UNIQUE

Un seul citoyen sera servi à la fois. Une seule personne par famille, sauf dans les cas exceptionnels où la personne doit être accompagnée.

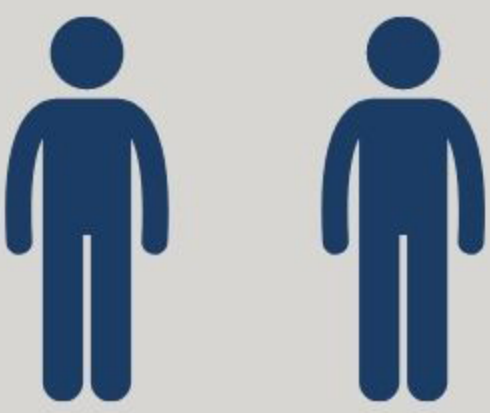

2 PERSONNES MAXIMUM

Le nombre maximal de 2 personnes peuvent être présentes dans le hall d'entrée des bureaux municipaux. Si ce nombre est atteint, vous devez attendre à l'extérieur, toujours en respectant la mesure de distanciation physique de 2 mètres.

ZONE D'ATTENTE

Merci de demeurer dans la zone à l'avant du bureau d'accueil, jusqu'à ce que la personne que vous venez rencontrer soit disponible. Celle-ci viendra vous chercher.

LA MRC DE COATICOOK VOUS REMERCIE POUR VOTRE COLLABORATION

MRC Coaticook